

DIPLOME DE DOCTORAT (D)	
Durée de la Formation	3 ans
Condition d'accès	L'accès aux formations du cycle du Doctorat est ouvert aux titulaires d'un Master ou d'un Master spécialisé ou l'un des diplômes nationaux dont la liste est fixée par arrêté de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme reconnu équivalent, et répondant aux critères d'admission prévus dans le descriptif de demande d'accréditation des formations doctorales du Centre d'Etudes Doctorales concerné.
Organisation de la formation	<p>Le cycle du Doctorat est organisé au sein des Centres d'Etudes Doctorales créés au sein des établissements universitaires désirant préparer ce diplôme.</p> <p>Le doctorant effectue ses travaux sous la direction de son directeur de thèse. Il est intégré dans l'une des structures de recherche fixée par le conseil de l'université. En plus des activités de recherche, les doctorants participent aux formations complémentaires obligatoires (enseignements spécifiques, gestion de projets, langues et communication, initiation à la pédagogie universitaire, monitorat et tutorat, forums doctoraux).</p>
Débouchés	- Marché du travail